

Département de l'Orne --- Arrondissement d'Alençon --- Commune de Chailloué --- 5 place de la Mairie – 61500	<b>COMPTE RENDU SUCCINCT</b>  <b>DU</b>  <b>CONSEIL MUNICIPAL</b>  Commune nouvelle de CHAILLOUÉ
---	--

L'an deux mil vingt, le vingt-huit mai à dix-neuf heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Chailloué dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Chailloué, sous la Présidence de Monsieur Jacques CHATEL le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Étaient présents : Mesdames BOURGERIE Séverine, BREBION Laëtitia, DUVAL Cécile, GARNIER Manuëla, GAUME Isabelle, GUERIN Martine et Messieurs ALEIXANDRE Emmanuel, CHATEL Jacques, COUPARTD Gilbert, CORU Vincent, DUHÉRON Franck, GALLOT Jérôme, GARNIER Francis, LELOUP Christian, POTTIER Marc, ROBLIN Bruno, TABUR Denis.

Étaient absents : COESNON Martine a donné pouvoir à M. LELOUP Christian, M. ALEIXANDRE Jean-Claude a donné pouvoir à M. ALEIXANDRE Emmanuel.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme DUVAL Cécile a été désignée comme secrétaire de séance.

1) Compte rendu de la réunion du 02/03/2020 : Adopté à l'unanimité ;

2) **Election du maire :**

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 19

À déduire (bulletins nul) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

Monsieur LELOUP Christian : 19 voix (dix-neuf).

Monsieur LELOUP Christian, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé maire.

3) Création du nombre de poste d'adjoints.

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que les maires délégués sont adjoints de plein droit au maire de la commune nouvelle et ne sont pas comptabilisés dans l'effectif de 30 % ;

Le conseil municipal de la commune nouvelle de Chailloué,

Après en avoir délibéré, décide la création de 4 postes d'adjoints.

4) **Election des adjoints de la commune :**

**- Election du Premier adjoint**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19

- bulletins blancs ou nuls : 2

- suffrages exprimés : 17

- majorité absolue : 9

- Ont obtenu :

- M. CORU Vincent 17 voix (*dix-sept*)

- M. CORU Vincent ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

**- Election du Second adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19

- bulletins blancs ou nuls : 1

- suffrages exprimés : 18
- majorité absolue : 10
  - Ont obtenu :
    - M. CHATEL Jacques 18 voix (*dix-huit*)
    - M. CHATEL Jacques ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Second adjoint au maire.

**- Election du Troisième adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10
  - Ont obtenu :
    - M. COUPARD Gilbert 11 voix (*onze*)
    - Mme GUERIN Martine 8 voix (*huit*)
    - M. COUPARD Gilbert ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au maire.

**- Election du Quatrième adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10
  - Ont obtenu :
    - M. GALLOT Jérôme 18 voix (*dix-huit*)
    - Mme GUERIN Martine 1 voix (*une*)
    - M. GALLOT Jérôme ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Quatrième adjoint au maire.

**5) Election des Maires Délégués :**

**- Election du Maire délégué de la commune historique de Chailloué**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 17
- majorité absolue : 9
  - Ont obtenu :
    - M. CORU Vincent 17 voix (*dix-sept*)
    - M. CORU Vincent ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire Délégué de la commune historique de Chailloué.

**- Election du Maire Délégué de la commune historique de Marmouillé :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 18
- majorité absolue : 10
  - Ont obtenu :
    - M. CHATEL Jacques 18 voix (*dix-huit*)
    - M. CHATEL Jacques ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire délégué de la commune historique de Marmouillé.

**- Election du Maire Délégué de la Commune Historique de Neuville-près-Sées :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10
  - Ont obtenu :
    - M. COUPARD Gilbert 11 voix (*onze*)
    - Mme GUERIN Martine 8 voix (*huit*)
    - M. COUPARD Gilbert ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire Délégué de la Commune historique de Neuville-près-Sées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 20 heures 45 minutes.

A chailloué le 29/05/2020.  
Le Maire, Christian LELOUP

